

## Synthèse épidémiologique du Sars-Cov-2 en Deux-Sèvres - Édition du 07 juin 2021

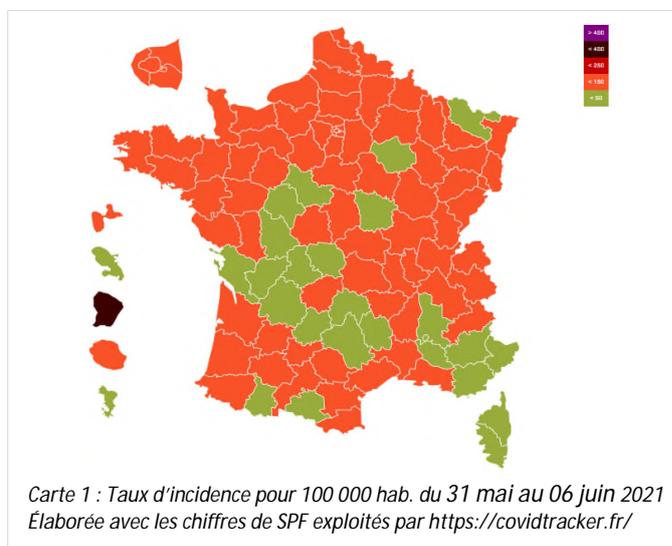
### Chiffres et éléments clés de la semaine en Deux-Sèvres (S22 du 31 mai au 06 juin 2021)

**La diminution de la circulation virale se poursuit sur le département ; elle reste plus élevée sur le thouarsais où elle est deux fois supérieure au reste du territoire. Le nombre d'hospitalisations n'a pas évolué. Le variant préoccupant détecté la semaine n'a pas été identifié dans d'autres chaînes de contamination. La vaccination, les dépistages et les gestes barrières restent nos atouts afin d'éviter une reprise épidémique et de profiter d'un été serein en termes sanitaires.**

- **Le taux d'incidence** s'établit à **52,8 cas pour 100 000 habitants**. Ce taux est de 28 pour les + de 65 ans. En région, les taux d'incidence des départements sont entre 18 et 82 cas pour 100 000 habitants. **Les Deux-Sèvres est le 5<sup>ème</sup> département néo-aquitain en termes de circulation virale** (les Landes sont à 82, la Creuse à 18).
- **198 nouveaux cas détectés**. La circulation virale est la plus faible sur la CAN (33) et la plus élevée en thouarsais (117). La situation à Thouars s'explique par la présence d'un seul cluster en EHPAD qui représente plus d'un tiers des cas. Le niveau de dépistage continue de baisser, -16%, du fait d'une circulation virale plus faible ; 7 750 tests réalisés (RT-PCR ou antigéniques). **Le taux de positivité est de 2,3 %** (2,1 % en région).
- **Le variant anglais est majoritaire** et représente 88% des personnes positives en Deux-Sèvres (79% en Nouvelle-Aquitaine). **Pour ce qui concerne les deux autres variants brésilien et sud-africain, le taux de présence est de 2,7% en Deux-Sèvres** (3,9% en Nouvelle-Aquitaine). **Aucun variant indien n'a été détecté.**
- Fin de semaine 22, **24 hospitalisations Covid-19 étaient en cours** (+1 en une semaine) dont 3 en réanimation. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, 1 284 entrées en séjour d'hospitalisation pour Covid-19 ont eu lieu.
- **1 nouveau décès** est à déplorer (4 en S21 ; 3 en S20 ; 3 en S19 ; 4 en S18 ; 7 en S17), il vivait en EHPAD. **494 décès de la CoVid-19 depuis le début de l'épidémie.**
- **4 EHPAD sont touchés par la Covid-19 actuellement**. 3 sont en situation de cluster avec au moins 4 cas positifs parmi les résidents et les salariés. **Aucun établissement accueillant des personnes avec handicap n'est concerné.**

Tableau 1 : Nombre de cas par territoire

Territoire de Contrat Local de Santé	Nombre de cas positifs	Taux incidence	Taux incidence S-1
CAN	40	33,1	43,9
dont Niort	24	40,7	47,5
Haut-Val-de-Sèvre	16	53,0	59,6
Mellois en Poitou	28	58,1	64,4
Gâtine	23	34,8	72,5
Thouarsais	42	116,8	166,9
Bocage bressuirais	49	66,7	110,3
<b>Total Deux-Sèvres</b>	<b>198</b>	<b>52,8</b>	<b>77,7</b>
dont les plus de 65 ans	24	28,2	29,4



## Dépistages par les équipes de médiateurs de lutte anti-covid

Depuis le printemps, 4 équipes de médiateurs de lutte anti-covid exercent dans le département. Elles sont financées par l'ARS et elles sont portées par la plateforme territoriale d'appui aux professionnels de santé, par la croix rouge et par le service départemental d'incendie et de secours.

Les médiateurs sont formés à la réalisation des tests antigéniques, du prélèvement à la lecture du résultat. Ils sont aussi formés pour rappeler les gestes barrières et la conduite à tenir en cas de test positif.

Ces équipes interviennent :

- en urgence en cas de cluster, hausse de la circulation du virus, présence de variant, etc. sur demande de l'ARS
- en "tournée" dans les territoires pour favoriser l'accès au dépistage sur demande de l'ARS, de la Préfecture ou des collectivités.
- en appui d'autres actions de dépistage comme celles conduites par l'Éducation nationale

En Deux-Sèvres, les équipes de médiateurs ont réalisé plus de 150 missions de dépistages (séances publiques, dépistages en milieu scolaire, dépistages en collectivité ou en entreprise), et une dizaine de missions de distribution d'autotests, notamment vers les publics les plus précaires.

### Les prochains dépistages publics

NIORT	Marché	10/06/2021	8h30 à 11h30	Ouvert à tous
SAUZE VAUSSAIS	Marché	10/06/2021	9h-12h30	Ouvert à tous
CERIZAY	Hôtel de ville	12/06/2021	8h30 à 12h30	Ouvert à tous
NIORT	Marché	12/06/2021	8h30 à 11h30	Ouvert à tous
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	Marché	12/06/2021	09h-12h30	Ouvert à tous
LA CRECHE	Marché	15/06/2021	09h-12h30	Ouvert à tous
NIORT	Parvis de l'Hôtel de Ville de Niort	18/06/2021	12h30-16h	Ouvert à tous
NIORT	Place de la Brèche	19/06/2021	14h30-19h30	Ouvert à tous

Lors de certaines missions, plutôt que des dépistages par tests antigéniques, **les médiateurs font aussi de la pédagogie sur l'usage des autotests et en font la distribution.**

- Mardi 15 juin, marché de La Crèche, de 09h à 12h
- Samedi 19 juin à Bressuire, de 9h30 à 12h30



# Vaccinations

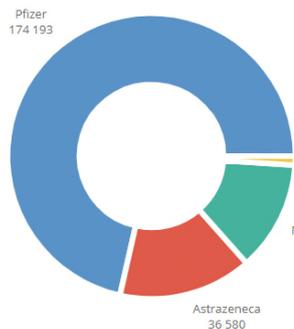
En Deux-Sèvres, le nombre de vaccinations est de **243 657 injections** depuis début janvier. **45,1% des deux-sévriens ont reçu la première injection et 21,8% ont eu un schéma vaccinal complet** <sup>1</sup> (37,9% et 18,2% en région).

Plus de 43 000 personnes ont plus de 75 ans en Deux-Sèvres.  
Plus de 85 000 ont plus de 65 ans.

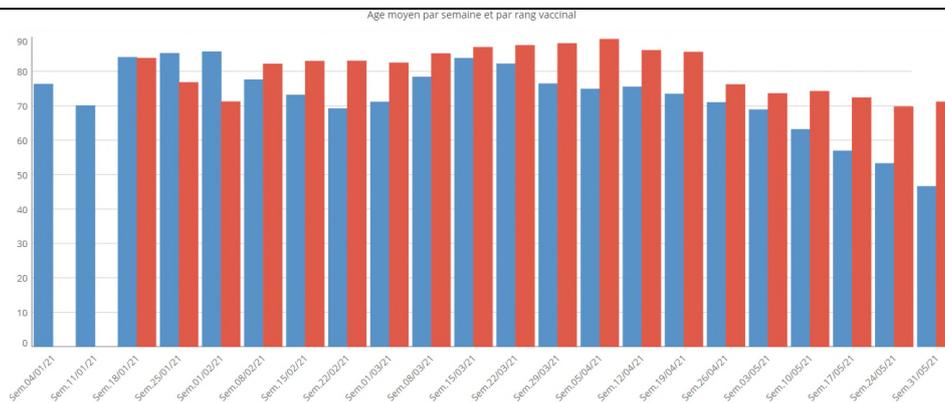
Des équipes mobiles de vaccinations sont déployées pour aller au-devant des personnes, isolées et prioritaires à la vaccination, n'ayant pas de possibilité de mobilité.

**Tableau 2 : Nombre de personnes ayant été vaccinées en Deux-Sèvres**

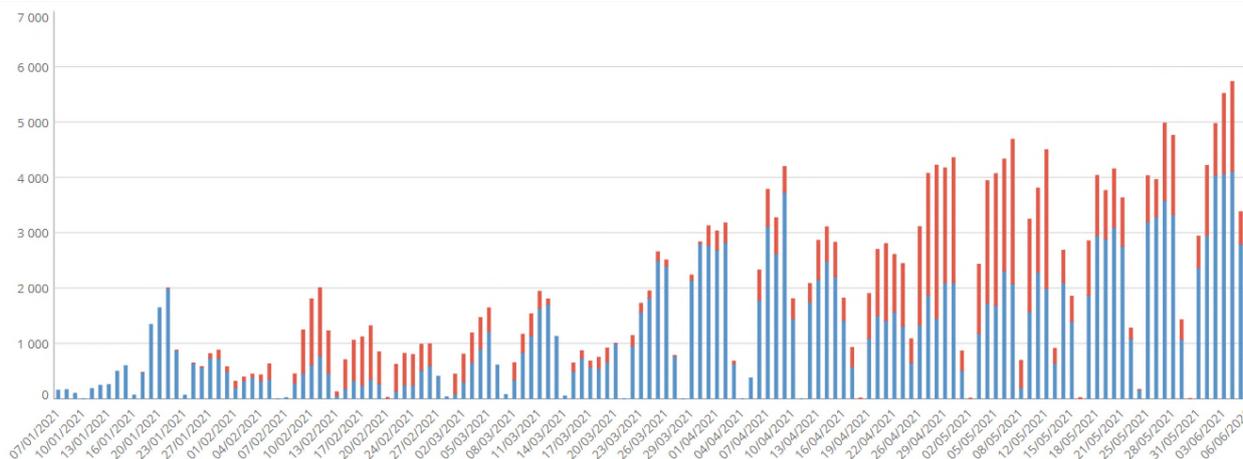
	du 04 janv. au 06 juin
Au moins une dose	168 204
Les deux doses	81 216



**Figure 6 : Répartition des injections par vaccin en Deux-Sèvres.** Source SI-Vac, exploitation ARS



**Figure 7 : Âge moyen par semaine, tout lieu, tout vaccin (bleu : 1<sup>ère</sup> injection ; rouge : 2<sup>ème</sup>)**  
Source SI-Vac, exploitation ARS



**Figure 8 : Nombre quotidien d'injections en Deux-Sèvres, tout lieu, tout âge (bleu : 1<sup>ère</sup> injection ; rouge : 2<sup>ème</sup>)**  
Source SI-Vac, exploitation ARS

NB : des injections peuvent être faites à des extra départementaux, ou bien des deux-sévriens être vaccinés dans d'autres départements, d'où un écart mineur avec les taux de couverture de la population deux-sévrienne du tableau 2.

<sup>1</sup> Schéma vaccinal complet : suivant la personne, un schéma vaccinal correspond à 2 injections du même vaccin, ou parfois à 3 injections (personnes immunodéprimées), ou à 1 injection après avoir contracté la maladie plusieurs mois avant, et parfois à 2 injections avec 2 vaccins différents, etc.



# La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

\* Liste et modalités sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Moderna	Pfizer-BioNTech
<b>0 à 15 ans inclus</b>		Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
<b>16 à 17 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *			<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19 * ou j'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *		<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> <li>Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>Médecin du travail</li> <li>Pharmacie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Quelle que soit ma situation		<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> <li>Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>Médecin du travail</li> <li>Pharmacie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>
<b>55 ans et plus</b>	Quelle que soit ma situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mon lieu de soin</li> <li>Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>Médecin du travail</li> <li>Pharmacie</li> <li>Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>A domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> <li>Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>Médecin du travail</li> <li>Pharmacie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : [www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](https://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)

**N.B. :**

- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>e</sup> trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée et selon les modalités d'administration des différents vaccins.
- Les personnes âgées hébergées en établissements sont éligibles à la vaccination, au sein de leur établissement.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM), dans les foyers pour personnes handicapées non médicalisés, ainsi que les personnes hébergées dans des établissements médico-sociaux spécifiques sont éligibles à la vaccination à partir de 18 ans et selon les modalités d'administration des différents vaccins.



version : lundi 24 mai 2021